

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 15 FEV. 2024

**portant nomination des membres du jury des concours externe et interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe normale, spécialité surveillance et accueil, du ministère de la culture, organisés au titre de l'année 2023**

**La ministre de la culture,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-229 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens des services culturels et des Bâtiments de France ;

Vu le décret 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres de jury et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu le décret n° 2022-1209 du 31 août 2022 modifiant les dispositions communes relatives à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 30 juin 2021 fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des techniciens des services culturels et des Bâtiments de France ainsi que la composition des jurys ;

Vu l'arrêté du 19 septembre 2023 autorisant, au titre de l'année 2023, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps de technicien des services culturels et des Bâtiments de France spécialité « surveillance et accueil » du ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 8 novembre 2023 modifiant l'arrêté du 19 septembre 2023 autorisant, au titre de l'année 2023, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps de technicien des services culturels et des Bâtiments de France spécialité surveillance et accueil du ministère de la culture,

## **Arrête :**

### **Article 1**

Monsieur Christophe NOULIBOS, attaché principal d'administration, chef du département des services généraux, direction administrative, juridique et financière, Centre des monuments nationaux, Hôtel de Béthune-Sully, est désigné en qualité de président du jury des concours externe et interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe normale, spécialité surveillance et accueil, du ministère de la culture, organisés au titre de 1<sup>ère</sup> année 2023.

Sont nommés membres de ce jury :

Madame Sophie GHERBEZZA, ingénieure des services culturels et du patrimoine, spécialité services culturels, adjointe au chef de service d'accueil et de surveillance, musées et domaine des Châteaux de Compiègne et Blérancourt,

Monsieur Houcine OUATTOU, technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle, service de l'accueil, sous-direction de l'accueil et de la vente, direction de l'accueil, du public et de la surveillance, musée du Louvre,

Madame Hélène RYCKELYNCK, technicienne des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle, responsable d'équipe, direction de l'accueil et de la surveillance, service de la surveillance, musée d'Orsay,

Madame Sophie SUAUDEAU, ingénieure principale des services culturels et du patrimoine, cheffe du service logistique et des affaires immobilières, secrétariat général de la direction régionale des affaires culturelles d'Occitanie,

Madame Alice TAPHANEL, technicienne des services culturels et des Bâtiments de France de classe supérieure, adjointe au chef du service du poste central de sécurité, direction de l'accueil, surveillance et sécurité du Château de Versailles.

### **Article 2**

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par madame Sophie GHERBEZZA, ingénieure des services culturels et du patrimoine, spécialité services culturels, adjointe au chef de service d'accueil et de surveillance, musées et domaine des Châteaux de Compiègne et Blérancourt.

### **Article 3**

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **15 FEV. 2024**

La ministre de la culture,

Pour la ministre et par délégation :

La sous-directrice du pilotage et de la stratégie,

  
Aude de MARTIN de VIVIES